

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 20 h, en la salle du conseil municipal, située au 750, rue Saint-Joseph.

Sont présents à cette séance :

Messieurs les conseillers :

Jean Sioui,	Conseiller poste #1
Jean-Claude Drolet,	Conseiller poste #2
Patrice Forcier,	Conseiller poste #3
Robert Charron,	Conseiller poste #4
Jean-Pierre Arpin,	Conseiller poste #5
Jacques Mathieu,	Conseiller poste #6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yvon Daigle.

Est également présente madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorière.

**1 Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-149**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrice Forcier  
Appuyé par Jean-Claude Drolet  
**ET RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance telle que soumise.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 Ouverture de la séance**

1.1 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;

**2.0 Administration générale**

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

2.2 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 8 septembre 2025;

- 2.3 Dépôt de la liste des déboursés du mois et adoption des comptes à payer;
- 2.4 Autorisation de passage : Club des neiges de Sorel-Tracy;
- 2.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 568-25 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal;
- 2.6 Fermeture du bureau : période des Fêtes du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026;
- 2.7 Repas du temps des Fêtes pour le personnel municipal – Autorisation;
- 2.8 Communication des informations électorales – méthodes alternatives en raison de la grève chez poste canada : distribution du Bulletin municipal l'Écho;
  
- 3.0 **Sécurité publique**
- 3.1 Rapport d'activités - Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé Massue (RIPILAM) - schéma de couverture de risques en incendie (An 3) corrigé;
- 3.2 Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue : Adoption des prévisions budgétaires 2026;
  
- 4.0 **Transport**
- 4.1 Autorisation de paiement : Enviro 5 – inspection par caméra;
- 4.2 Autorisation de paiement : facture Saint-Jude-Entente Barreau;
- 4.3 ~~Abrogation de la résolution 2025-09-135 : installation de stop sur la rue du Boisé et intersection de la rue Messier;~~  
*Point reporté*
- 4.4 Achat de pierre 0 ¾ pour réserve de la voirie municipale;
- 4.5 Autorisation de paiement : achat de chasse-neige et équipement;
  
- 5.0 **Hygiène du milieu**
- 5.1 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2026;
- 5.2 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2026;
  
- 6.0 **Santé et bien-être**  
**Aucun point**
  
- 7.0 **Aménagement, Urbanisme et Développement**
- 7.1 Liste des permis septembre 2025;
- 7.2 Demande de permis de construction assujettie à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : Lot 3 218 399;
- 7.3 Modification de la résolution 2025-05-62 – Vente d'une parcelle du lot 3 219 849;
  
- 8.0 **Loisirs et Culture et Patrimoine**
- 8.1 Autorisation de paiement : réparation du moteur du clocher;
- 8.2 Autorisation de paiement : plancher et scène sous le chapiteau : 150<sup>e</sup> anniversaire;
- 8.3 Autorisation de dépenses : Halloween;
- 8.4 Autorisation de paiement : installation d'un mat au Parc du 150<sup>e</sup>;
  
- 9.0 **Correspondances**

**10.0 Affaires diverses**

**11.0 Période de questions** (Orales et écrites des citoyens)

**12.0 Clôture de la séance**

**Adoptée à l'unanimité**

**2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-150**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu  
Appuyé par Jean Sioui  
**ET RÉSOLU**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-151**

La directrice générale et greffière-trésorière madame Joscelyne Charbonneau dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du mois de septembre 2025.

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer et qu'il y a lieu d'autoriser le paiement des salaires ainsi que le paiement des fournisseurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Charron  
Appuyé par Jean-Pierre Arpin  
**ET RÉSOLU**

D'accepter les dépenses de salaires ci-dessous indiqués et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à payer les fournisseurs ci-dessous mentionnés :

Fournisseurs:	118 454,29 \$
Salaires:	27 290,04 \$
<b>Total:</b>	<b>145 744,33 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

**2.4 AUTORISATION POUR DROITS DE PASSE SUR LE TERRITOIRE 2025-2026 : CLUB DES NEIGES SOREL-TRACY INC.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-152**

CONSIDÉRANT la demande du 4 septembre 2025 relative au droit de passage pour la saison 2025-2026 pour le Club des Neiges Sorel-Tracy Inc. (#650-11);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Drolet

Appuyé par Jacques Mathieu

**ET RÉSOLU**

Que le Conseil municipal autorise le droit de passage sur son territoire au Club des Neiges Sorel-Tracy Inc. pour la saison 2025-2026 aux points de traverses suivants :

1. Rang Saint-Yves, Entre le 680 Rang Saint-Yves et le Rang Prescott, GPS: [45.890501, - 73.019460]
2. Rang Prescott, Entre le Rang Saint-Thomas et la 235, GPS: [45.857084, -72.990307]
3. Rang Saint-Thomas, Entre le 1361 et 1465 Rang St-Thomas, GPS: [45.881504, - 72.999629]
4. Rang Saint-Thomas, Entre le 1034 et 1121 Rang St-Thomas, GPS: [45.869733, - 73.003990]

Que le Club des Neiges Sorel-Tracy Inc. soit responsable de transmettre une preuve d'assurance valide à la Municipalité de Saint-Louis;

Que le Club des Neiges Sorel-Tracy Inc. soit responsable de la signalisation et qu'avant de procéder à l'élagage ou autres sur les chemins, qu'une demande d'autorisation soit faite auprès de la municipalité de Saint-Louis;

**Adoptée à l'unanimité**

**2.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 568-25 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS D'UNE ÉLECTION OU D'UN RÉFÉRENDUM MUNICIPAL**

M. JEAN SIOUI CONSEILLER, PAR LA PRÉSENTE :

Donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 568-25 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal;

Le règlement 568-25 sera adopté à une séance subséquente;

Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

**2.6 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DU TEMPS DES FÊTES**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-153**

Il est proposé par Jacques Mathieu

Appuyé par Robert Charron

**ET RÉSOLU**

QUE le Conseil municipal avise la population que le Bureau municipal sera fermé du lundi 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclusivement.

Le Bureau municipal sera ouvert à compter du 8 janvier 2026.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.7 REPAS DU TEMPS DES FÊTES POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL –  
AUTORISATION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-154**

**ATTENDU QUE** la directrice générale souhaite souligner le travail et l'implication du personnel municipal afin de remercier les employés pour leur contribution tout au long de l'année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Drolet  
Appuyé par Patrice Forcier  
**ET RÉSOLU**

Que le Conseil municipal autorise la tenue d'un souper pour le temps des Fêtes pour le personnel de la Municipalité qui se tiendra au mois de novembre 2025;

Que les boissons alcoolisées soient aux frais des personnes présentes.

Que le Conseil municipal autorise la dépense payable à même le poste budgétaire 02 19000 493 00 - réceptions.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.8 COMMUNICATION DES INFORMATIONS ÉLECTORALES – MÉTHODES  
ALTERNATIVES EN RAISON DE LA GRÈVE CHEZ POSTE CANADA :  
DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL L'ÉCHO**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-155**

**CONSIDÉRANT** la grève en cours chez Poste Canada;

**CONSIDÉRANT** que, pour cette raison, le bulletin municipal du mois de septembre n'a pas été distribué par Poste Canada;

**CONSIDÉRANT** qu'en période électorale, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit diverses obligations de communication auprès des électrices et des électeurs;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 90.5 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le Directeur général des élections du Québec a rendu une décision spéciale permettant que l'information relative aux **avis d'inscription**, aux **avis d'absence d'inscription** et aux **cartes de rappel** soit transmise par d'autres moyens que les services de Poste Canada;

**CONSIDÉRANT** que cette directive spéciale porte également sur les méthodes alternatives de livraison des **trousses de vote**;

**CONSIDÉRANT** que la présidente d'élection désire s'assurer que les électrices et les électeurs soient adéquatement renseignés afin de favoriser leur participation démocratique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu  
Appuyé par Jean Sioui  
**ET RÉSOLU**

Que le conseil municipal autorise la présidente d'élection à mettre en place et utiliser des méthodes alternatives de communication et de distribution des documents électoraux, conformément à la décision spéciale rendue par le Directeur général des élections du Québec;

Que, par conséquent, la directrice générale soit autorisée à procéder à la distribution du bulletin municipal *L'Écho*, en tant qu'outil de communication auprès des citoyens.

**Adoptée à l'unanimité**

### **3. Sécurité publique**

#### **3.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE LOUIS-AIMÉ MASSUE (RIPILAM) - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE (AN 3) CORRIGÉ**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-156**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité de Saint-Louis contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE depuis la résolution numéro 2025-03-33 adoptant une première version du rapport le 3 mars 2025, des informations ont été modifiées et doivent être portées à l'attention du conseil;

CONSIDÉRANT QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC des Maskoutains, dans le cadre de son rapport consolidé annuel d'activité régional, dans les trois mois de la fin de l'année financière 2025, conformément aux directives du ministère;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu  
Appuyé par Jean Sioui  
**ET RÉSOLU**

Que la Municipalité de Saint-Louis adopte le rapport annuel d'activité corrigé du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains relevant de la Municipalité de Saint-Louis daté de septembre 2025, préparé par le directeur du Service de sécurité incendie.

Que la Municipalité de Saint-Louis confie le soin à la MRC des Maskoutains de procéder à sa transmission par son rapport consolidé annuel d'activité régional.

**Adoptée à l'unanimité**

**3.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE LOUIS-AIMÉ-MASSUE : ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-157**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue a dressé son budget pour l'exercice financier 2026 et qu'il l'a transmis pour adoption;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu  
Appuyé par Robert Charron  
**ET RÉSOLU**

Que le conseil municipal de Saint-Louis adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue, pour l'exercice financier 2026, tel que soumis;

Que copie dudit budget soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

**Adoptée à l'unanimité**

**4. Transport**

**4.1 AUTORISATION DE PAIEMENT : ENVIRO 5 – INSPECTION PAR CAMÉRA**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-158**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-69 relative à la mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT que le nettoyage et l'inspection par caméra de la conduite pluviale située sur la rue Saint-Joseph est obligatoire et requise dans le cadre de la subvention de la TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT les travaux effectués et la facture reçue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu  
Appuyé par Patrice Forcier  
**ET RÉSOLU**

QUE LE Conseil autorise le paiement de la facture numéro 87383 de D'Environ 5 au montant de 10 922,71 \$ taxes applicables en sus;

Que le paiement se fasse au poste budgétaire 23 05310 721 financé avec les fonds du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.2 AUTORISATION DE PAIEMENT - ENTENTE INTERMUNICIPALE :  
NIVELLEMENT RANG BARREAU À SAINT-JUDE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-159**

Considérant l'Entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Louis et la Municipalité de Saint-Jude relative aux partages des coûts pour l'entretien du rang du Barreau à Saint-Jude;

Considérant la réception de la facture numéro 2382 présentée par la Municipalité de Saint-Jude pour une demande de partage des coûts à la Municipalité de Saint-Louis pour des travaux d'entretien (ajout d'anti-poussière) sur le rang Barreau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Drolet  
Appuyé par Robert Charron  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture 2382 de la Municipalité de Saint-Jude au montant de 1 086,79 \$ taxes nettes.

**Adopté à l'unanimité**

**4.3 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2025-09-135 : INSTALLATION  
DE STOP SUR LA RUE DU BOISÉ - INTERSECTION DE LA RUE  
MESSIER**

*Point reporté*

**4.4 ACHAT DE PIERRE 0-¾ POUR RÉSERVE DE LA VOIRIE MUNICIPALE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-161**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit se doter d'une réserve de pierre 0-¾ pour l'entretien de la voirie municipale;

CONSIDÉRANT les soumissions demandées et reçues pour la fourniture et la livraison de pierre 0-¾;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu  
Appuyé par Jean Sioui  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal autorise l'achat de 200 tonnes de pierre 0¾ afin de constituer la réserve de la voirie municipale auprès de Excavation R.D., au montant de 6 240 \$, taxes applicables en sus.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.5 AUTORISATION DE PAIEMENT : ACHAT DE CHASSE-NEIGE ET  
ÉQUIPEMENT**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-162**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-09-146 relative à l'achat de nouvel équipement, soit un chasse-neige et équipement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrice Forcier  
Appuyé par Robert Charron  
**ET RÉSOLU**

Que le Conseil autorise le paiement de la facture des Entreprises Svlvain Bélanger Enr. Situé au 289, route 117, Lac-Saguay (Québec) au montant de 10 500 \$ taxes applicables en sus;

Que le Conseil autorise également le paiement des frais de livraison à DemacTransport au montant de 1 250 \$ taxes applicables en sus.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 23.042.50.725.

**Adoptée à l'unanimité**

## **5 HYGIÈNE DU MILIEU**

### **5.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2026**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-163**

Considérant que le Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a dressé son budget pour l'exercice financier 2026 et qu'il l'a transmis pour adoption;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Drolet  
Appuyé par Robert Charron  
**ET RÉSOLU**

Que le Conseil adopte le budget déjà approuvé par le Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, pour l'exercice financier 2026 tel que soumis;

Que copie dudit budget soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

**Adopté à l'unanimité**

### **5.2 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2026**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-164**

**Considérant** que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2026 et nous l'a transmis pour adoption ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Arpin  
Appuyé par Jacques Mathieu  
**ET RÉSOLU**

Que le Conseil municipal adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2026, tel que soumis ;

Que copie dudit budget soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

**Adoptée à l'unanimité**

**6 SANTÉ BIEN-ÊTRE**  
Aucun point

**7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**7.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS – SEPTEMBRE 2025**

**7.2 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIE À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) : LOT 3 218 399**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-165**

**CONSIDÉRANT** le dépôt, le 4 septembre 2025, d'une demande de permis de rénovation pour une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 218 399;

**CONSIDÉRANT** que le projet prévoit :

- le remplacement de la toiture en aluminium par des bardeaux d'asphalte afin d'harmoniser l'ensemble de la couverture;
- la démolition du solarium situé dans la cour arrière et la reconstruction du mur afin de refermer l'ouverture et préserver l'intégrité du mur arrière;

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 558-24 sur les PIIA prévoit qu'un projet de construction ou de rénovation doit faire l'objet d'une étude par le CCU et d'une autorisation préalable du Conseil municipal avant l'émission du permis, afin de maintenir les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et assurer une intégration harmonieuse au milieu environnant;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme ainsi que ceux énoncés à l'article 3.3 du règlement relatif aux travaux de rénovation modifiant l'apparence extérieure d'un bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le CCU, lors de sa séance du 16 septembre 2025, a recommandé, par sa résolution numéro CCU-0916-02, d'autoriser la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu

Appuyé par Jean Sioui

**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Louis autorise la demande de permis de rénovation assujettie à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le lot 3 218 399, incluant le remplacement de la toiture par des bardeaux d'asphalte, ainsi que la démolition du solarium et la reconstruction du mur de la cour arrière.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.3 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2025-05-62 – VENTE D'UNE PARCELLE DU LOT 3 219 849**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-166**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-62 relative à la vente par la municipalité de Saint-Louis au citoyen intéressé, M. Serge Blais, d'une parcelle du lot 3 219 849 au montant de 1,00 \$.

Considérant qu'il y a lieu de modifier la superficie du lot 3 219 849 de 332 mètres carrés à 404,3 mètres carrés tel que confirmé par la firme JY Tremblay, arpenteur-géomètre Inc.;

CONSIDÉRANT que le lot 3 219 849 est un ancien chemin inutilisé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Drolet  
Appuyé par Robert Charron  
**ET RÉSOLU**

Que la municipalité de Saint-Louis modifie par la présente résolution la superficie du lot numéro 3 219 849 de 332 mètres carrés à 404,3 mètres carrés

Que les frais de création de lot et de cadastre soient défrayés par l'acquéreur, M. Serge Blais;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'offre de vente et l'acte de vente notarié.  
Que la présente résolution modifie la résolution numéro 2025-05-62.

**Adoptée à l'unanimité**

**8 Loisirs et Culture**

**8.1 AUTORISATION DE PAIEMENT : RÉPARATION DU MOTEUR DU CLOCHER**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-167**

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 177895 envoyée par l'entreprise Gérard Dion & Fils pour la réparation du moteur du clocher de l'église;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués conformément à la demande de la municipalité et que le moteur est désormais fonctionnel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert  
Appuyé par Patrice Forcier  
**ET RÉSOLU**

Que le conseil municipal de Saint-Louis autorise le paiement de la facture numéro 177895 au montant de 771,36 \$ taxes applicables en sus à l'entreprise Gérard Dion & Fils Inc.;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.13000.522.00.

**Adoptée à l'unanimité**

**8.2 AUTORISATION DE PAIEMENT : PLANCHER ET SCÈNE SOUS LE CHAPITEAU : 150<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-168**

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 1398 envoyée par l'entreprise Chapiteaux Montérégie Inc. pour l'installation d'un plancher et d'une scène sous le chapiteau durant les festivités du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité pour la période estivale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu  
Appuyé par Jean-Pierre Arpin  
**ET RÉSOLU**

Que le conseil municipal de Saint-Louis autorise le paiement de la facture numéro 1398 au montant de 2 995,20 \$ taxes applicables en sus à l'entreprise Chapiteaux Montérégie Inc.;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.701.90.970.01.

**Adoptée à l'unanimité**

**8.3 AUTORISATION DE DÉPENSES : HALLOWEEN**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-169**

Considérant la Fête de l'Halloween;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Charron  
Appuyé par Jacques Mathieu  
**ET RÉSOLU**

Que le Conseil autorise les dépenses au montant approximatif de 500\$ taxes applicables en sus pour l'achat de décorations et de bonbons qui seront distribués le 31 octobre 2025 de 16 h à 19 h 30 au Centre récréatif.

**Adoptée à l'unanimité**

**8.4 AUTORISATION DE PAIEMENT : INSTALLATION D'UN MAT AU PARC DU 150<sup>E</sup>**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-170**

Considérant la résolution numéro 2025-09-147 relative à l'installation d'un mat au Parc du 150<sup>e</sup> ;

Considérant que l'installation a été effectuée le 1<sup>er</sup> octobre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrice Forcier  
Appuyé par Robert Charron  
**ET RÉSOLU**

Que le Conseil autorise le paiement de la facture 285501 de Tecnima VL datée au montant de 4 366 \$ taxes applicables en sus.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 23.080.00721.

**Adoptée à l'unanimité**

**9.0 Correspondances**

- 9.1 Par courriel, le 6 août 2025 – Fondation La clé sur la porte: Lettre de remerciements pour le don offert
- 9.2 Par courriel, le 17 septembre 2025 – ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Gestion des utilisateurs clicSÉCUR
- 9.3 Par courriel, le 24 septembre 2025 – Présidente nationale du syndicat des travailleurs et travailleuses des postes;
- 9.4 Par courriel, le 24 septembre 2025 – ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Report de l'échéance pour la conformité du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles
- 9.5 Par la poste, le 24 septembre 2025 – Lucie Bolduc : carte de remerciements – Pour la salle louée le 31 août 2025
- 9.6 Par courriel, le 1<sup>er</sup> octobre 2025 – Grève de Postes Canada – Décision spéciale du directeur général des élections

**10.0 Affaires diverses**

**11.0 Période de questions**

**12.0 Clôture de la séance**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10-171**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Drolet  
Appuyé par Jean Sioui  
**ET RÉSOLU**

Et résolu que la séance soit levée à 20 h 34.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Yvon Daigle  
Maire

---

Joscelyne Charbonneau  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Yvon Daigle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Yvon Daigle, Maire